

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2008

Le neuf juin deux mil huit, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Etaient présents :

Mmes BURET, BURRIAT, CASSAGNE, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, SCOLARI ;
MM. BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, MIRALLES, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER, TROUILLOUD.

Absents : Madame Isabelle RONDELET donne procuration à Madame Myriam MARRANT
Monsieur Christian PERRET

Secrétaire de séance : Madame Sandra BURRIAT

Monsieur le Maire et 9 conseillers municipaux de Saint Etienne de Crossey ont assisté à Rives, juste avant la réunion du Conseil municipal, à la réunion de présentation du CG et de sa politique territoriale.

La réunion avec les communes voisines St Aupre et St Nicolas de Macherin est reportée au 25 juin 2008

Le bal des sapeurs pompiers a été annulé en raison du mauvais temps.

59/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE Lot n° 15 ELECTRICITE COURANTS FAIBLES AVENANT N°1
--

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise A.E.V. pour le lot n°15 "Electricité, Courants faibles".

Le montant initial du marché pour ce lot est de 132 096,00 €HT soit 157 986,82 €TTC.

Sur proposition du Maître d'Ouvrage les travaux supplémentaires suivants pourraient être commandés à l'entreprise :

« Extension des lecteurs de badge et modification de la centrale de contrôle d'accès ».

Cette augmentation de la masse des travaux entraînera un surcoût de 3,31 % soit 5 232,50 €TTC ce qui porte le montant du marché pour le lot n°15 à : 136 471,00 €HT soit 163 219,32 €TTC

La Commission d'appel d'offres, réunie le 26 mai 2008 a donné son accord pour la modification du montant du marché et la passation de la commande pour ces travaux supplémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 5 232,50 €TTC pour le lot n°15 "Electricité, Courants faibles".

60/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE
Lot n° 15 ELECTRICITE COURANTS FAIBLES
AVENANT N°2

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise A.E.V. pour le lot n°15 "Electricité, Courants faibles".

Le montant initial du marché pour ce lot est de 132 096,00 € HT soit 157 986,82 € TTC.

Un premier avenant a été signé le 10 juin portant le montant initial du marché à 136 471,00 € HT soit 163 219,32 € TTC.

Sur proposition du Maître d'Ouvrage les travaux supplémentaires suivants pourraient être commandés à l'entreprise :

« Raccordement de l'alimentation électrique des mâts d'éclairage des terrains de foot sur l'armoire électrique du gymnase ».

Cette augmentation de la masse des travaux entraînera un surcoût de 8 025,16 € TTC ce qui porte le montant du marché pour le lot n°15 à : 143 181,00 € HT soit 171 244,48 € TTC

L'augmentation cumulée des avenants n°1 et n°2 sera de 8,39 %.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 26 mai 2008 a donné son accord pour la modification du montant du marché et la passation de la commande pour ces travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour un montant de 8 025,16 € TTC pour le lot n°15 "Electricité, Courants faibles".

61/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE
Lot n° 16 V.R.D. AVENANT N°1
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°49/08 du 05/05/08

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise COLAS pour le lot n°16 V.R.D.

Le montant initial du marché pour ce lot est de 343 306,95 € HT soit 410 595,11 € TTC.

Sur proposition du Maître d'Ouvrage les travaux supplémentaires suivants pourraient être commandés à l'entreprise :

« Création d'un accès handicapés aux terrains de tennis et réhabilitation du terrain d'entraînement au tennis ».

Cette augmentation de la masse des travaux entraînera un surcoût de 3,17 % soit 13 032,81 € TTC ce qui porte le montant du marché pour le lot n°16 à : 354 203,95 € HT soit 423 627,92 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 13 032,81 € TTC pour le lot n°16 VRD.

62/2008

SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS
AUTORITE COMPETENTE POUR SOUSCRIRE UN MARCHÉ

Monsieur le Maire fait état des récentes procédures d'achat consécutives à l'application du code des marchés publics de 2006. La mise en application de ce décret ayant conduit à la suppression de la notion de Personne Responsable du Marché, il convient de déterminer le seuil en dessous duquel

l'assemblée délibérante désigne Monsieur le Maire comme étant le représentant du pouvoir adjudicateur.

M. le Maire propose au conseil municipal de le désigner comme représentant du pouvoir adjudicateur et de l'autoriser à signer tous les marchés dont le seuil ne dépasse pas 50 000 € HT et dont la dépense est inscrite au budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne M. le Maire comme représentant du pouvoir adjudicateur et l'autorise à lancer et à mener à leur terme et signer toutes procédures de marché public dont le seuil ne dépasse pas 50 000 € HT. Cette délibération annule l'article 1 de la délibération n°47/2008 du 05/05/2008.

63/2008

**ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE PROGRAMME 2008
SIGNATURE D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE**

Dans le cadre de l'entretien et de l'aménagement de la voirie communale pour l'année 2008, une consultation a été lancée, selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'appel d'offres a réalisé une analyse des offres et a proposé d'attribuer ce marché à l'entreprise COLAS pour un marché à bons de commande d'un montant minimum de 41 860,00 € TTC et un montant maximum de 167 440,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

64/2008

**RENOVATION APPARTEMENT RUE DU TRAM
SIGNATURE DU DEVIS**

Suite à la mise en concurrence pour les travaux de rénovation de l'appartement localisé Rue du Tram, l'entreprise Rey'novation Multiservices est retenue pour un montant T.T.C. de 12 968,96 €, robinetterie, vasque et meuble de salle de bain compris.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont été inscrits au budget primitif 2008 à l'article 61522, pour 7000 €

Il convient de procéder à un virement de crédit du compte 022 au compte 61522 pour 5970 €

Après délibération, le Conseil municipal, par 18 voix pour, autorise Monsieur le Maire à passer la commande pour ces travaux.

65/2009

**RENOVATION PEINTURE HALL ET ESCALIER DE
L'ECOLE ELEMENTAIRE
SIGNATURE DU DEVIS**

Madame Sandra Burriat ne prend pas part à la délibération.

Suite à la mise en concurrence pour les travaux de peinture du hall et l'escalier de l'école élémentaire, l'entreprise AB Peinture est retenue pour un montant Toutes Taxes Comprises de 10 415,96 €

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont été inscrits au budget primitif 2008 à l'article 61522, pour 10 450 €

Après délibération, le Conseil municipal, par 17 voix pour, autorise Monsieur le Maire à passer la commande pour ces travaux.

66/2008

SIGNALISATION HORIZONTALE TRAVAUX DE MARQUAGE DE PEINTURE – PROGRAMME 2008 SIGNATURE DU CONTRAT
--

Suite à la mise en concurrence pour les travaux de marquage de peinture – programme 2008 - l'entreprise FAR est retenue pour un montant T.T.C. de 5 172,58 €.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont été inscrits au budget primitif 2008 à l'article 2315 « opération 107 » pour 5 000€.

Ces travaux ne nécessitent pas de modification des prévisions budgétaires puisqu'elles s'élèvent tous travaux de voirie confondus à 756 925 € pour l'article 2315 « opération 107 ».

Après délibération, le Conseil municipal, par 18 voix pour, autorise Monsieur le Maire à passer la commande pour ces travaux.

67/2008

VIREMENT DE CREDITS N° 02/2008

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances et aux associations sportives, expose à l'assemblée ce qui suit :

Les prévisions budgétaires pour la réhabilitation de l'appartement situé Rue du Tram étant insuffisantes, il convient de les modifier afin qu'elles correspondent au devis retenu. C'est ainsi que 5 970 € sont pris en dépenses imprévues pour financer ces travaux à l'article 61522 Entretien de bâtiments.

Des travaux supplémentaires au gymnase nécessitent de passer 2 avenants avec les entreprises AEV pour 13 257,66 € TTC et COLAS pour 13 032,81 € TTC.

Ces travaux n'étant pas connus au moment du vote du BP 2008, il convient de les ajouter à l'article 2313 opération 106 pour une somme totale de 26 290,47 € TT arrondis à 26 290,50 €, pris en dépenses imprévues.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

68/2008

DECISION MODIFICATIVE N° 02/2008

Lors du vote du Budget Primitif 2008 divers dossiers de demande de subvention avaient été déposés. La demande de subvention auprès du Conseil général a fait l'objet en date du 29 février 2008 d'une attribution de subvention de 22 500 € pour les travaux de construction du bâtiment annexe à l'ensemble sportif.

Il convient d'inscrire cette subvention au budget 2008 à l'article 1323 opération 112.

En contrepartie de cette nouvelle recette l'assemblée souhaite augmenter les dépenses imprévues pour ce même montant.

La subvention allouée à la commune pour la réfection de la toiture Médicure a été calculée sur un montant H.T de travaux de 45 000 €, alors que le montant facturé est de 24 951 €. De ce fait la commune encaissera une subvention de 4 990 €. Il convient donc de diminuer la prévision budgétaire article 1323 opération 105 de 4 100 €.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

69/2008

PLACEMENT DE L'EXCEDENT DE TRESORERIE

Monsieur Trouilloud Roger, Adjoint aux finances, expose à l'assemblée que la commune dispose d'une avance de trésorerie, qui sera utilisée pour les prochains investissements, en particulier pour les travaux différés : construction d'un gymnase intercommunal. Une partie de cette avance de trésorerie peut être placée sur des comptes à terme.

Il propose d'ouvrir un compte à terme à partir du 20 juin 2008 et de placer la somme de 200 000,00 € pour une durée de **3** mois

Après discussion et délibération le Conseil municipal décide à l'unanimité, de donner son accord et de déléguer à Monsieur le Maire le soin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

70/2008

**AVENANT N° 02/2008 A LA CONVENTION N° 2006-0273
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS.**

Monsieur Jean-François Gaujour, Maire, rappelle à l'assemblée la convention numéro 2006-0273 de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, relative à la collecte et au traitement des déchets.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant N° 01/2007 (Délibération N° 70/2007) pour les points de collecte suivants :

- Ecole Primaire
- Ecole Maternelle. avec modification des bacs collectés.

En raison de l'actualisation des tableaux 2007 au niveau tarifaire, il convient de prendre un nouvel avenant autorisant Monsieur le maire à signer les fiches tarifaires pour ces deux lieux de collecte.

Détail des tarifs appliqués :

Bac résiduel 140, 240, 340 litres au tarif de	18,00 €
Bac alimentaire 120, 240 litres au tarif de	3,75 €
Bac Emballages de 180 litres au tarif de	1,50 €
Bac papier 180 et 240 litres au tarif de	2,50 €

Soit pour mémoire, un coût semestriel de 188,69 euros pour l'école maternelle et 452,76€ pour l'école primaire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par 18 voix pour,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 02/2008 à la convention N° 2006-0273 D.I.B Collectes en porte à porte.

71/2008

DESIGNATION REPRESENTANT AU COMITE LOCAL DE L'HABITAT

Suite à la demande de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le Conseil municipal doit désigner un représentant au Comité Local de l'Habitat (CLH). Le CLH est chargé du suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH), il comprend une commission sociale d'attribution de logements publics sociaux.

Après délibération le Conseil municipal désigne :

Madame Myriam MARRANT

qui représentera la Commune au sein du Comité Local de l'Habitat.

72/2008

DESIGNATION REFERENT COMMUNAL SUR LE DOSSIER « Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée » PDIPR

Suite à la demande du service Economie et Tourisme de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le Conseil municipal doit désigner un référent sur le dossier « Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée » (PDIPR).

Après délibération le Conseil municipal désigne :

Monsieur Christian PERRET

qui sera le référent de la commune sur le dossier du PDIPR.

COMMISSIONS

Finances et sports

Le Roc de Chartreuse s'est bien passé mais la montée à la Sure a été écourtée à cause du mauvais temps. La remise des médailles a eu lieu à Voiron sur le mail.

Des réunions ont eu lieu pour la répartition des créneaux horaires pour l'utilisation du gymnase. La demande est très forte et il n'est pas possible de donner satisfaction à toutes les associations. D'autres solutions seront examinées avec des créneaux qui se libèrent au foyer.

Vendredi 13 juin la commission sports recevra les écoles des 3 communes pour une visite du gymnase.

La commission a reçu les dirigeants de la SARL des « Ecuries de Crossey » qui souhaitent que cette structure s'intègre dans le tissu associatif de la commune.

Véronique Buret est déléguée pour s'occuper du camping.

Urbanisme

La réunion annuelle avec la DRIRE à propos des carrières, a eu lieu. Il a été convenu avec les représentants de l'entreprise Budillon Rabatel que lors d'un prochain nettoyage de la rue du tram, les employés communaux enlèveraient les quilles afin que la balayeuse puisse nettoyer sur toute la largeur de la route.

Une demande a été faite pour l'implantation d'une école « Steiner » sur la commune. Monsieur le Maire donnera son accord pour l'ouverture de cette école si les locaux reçoivent l'aval de tous les services sécurités au titre des « Etablissements Recevant du Public » (ERP).

Travaux

Divers appels d'offres ont été lancés :

Maîtrise d'œuvre pour la rue du tram et du Magnin,

L'entretien de la pelouse des stades de foot,

Entretien d'un mur à Tolvon.

Le dossier des vitraux de l'église est en attente. Denis Rougemont étudiera ce dossier avant de lancer la consultation.

Vie du village et actions culturelles

Une réunion avec les associations pour la répartition des salles et surtout l'utilisation du foyer aura lieu mardi 10 juin. Un forum est prévu le 6 septembre de 9 h à 12 h. l'accueil des nouveaux arrivants se fera courant octobre 2008. La modification du rythme de parution des « Echos de Crossey » est à l'étude. Marie Blanche Montéréal souhaite qu'une décision soit prise rapidement afin d'être totalement opérationnel en septembre.

Scolaire et Solidarité Inter-génération

Le voyage en Pologne à Jedlina s'est très bien passé, l'accueil a été formidable. Les enfants sont conscients d'avoir vécu une belle aventure.

A l'école maternelle une nouvelle Directrice prendra ses fonctions en septembre, il s'agit de Madame Sylvie Montagnat.

Pour la rentrée scolaire prochaine se posera le problème de la réforme de l'école et des heures spécifiques pour les enfants en difficultés. Le choix s'est porté le mercredi matin pour l'école maternelle et chaque matin pour l'école élémentaire si l'Inspection académique est d'accord. Le centre de loisirs devra certainement prendre en charge plus d'enfants le mercredi matin. Une enquête est en cours auprès des parents. Pour la commune, l'emploi du temps du personnel devra être revu.

3 nouveaux ordinateurs ont été installés à l'école élémentaire et Madame Camilieri, Directrice, remercie le Conseil de lui avoir accordé un ordinateur portable qui lui facilite son travail.

Le 20 juin aura lieu l'apéritif offert par la commune pour le départ à la retraite de l'actuelle Directrice de l'école maternelle : Madame Jocelyne Vieux ainsi que de Thérèse Burriat et Marie Claude Grangeasse, toutes deux Agents Territoriales Spécialisées des écoles maternelles.

La fête de l'école aura lieu le 28 juin.

Monsieur le Maire rappelle que le vernissage de l'exposition photo a eu lieu samedi dernier en présence de nombreuses personnalités dont Roger Pierre, Christian Marin, Jean Paul Rouland.

Le point sur les commissions du Pays Voironnais et sur le Conseil communautaire est fait et Monsieur Le Maire clôt la séance à 11 h 20

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévu le 21 juillet 2008